

## Programme Régional de Réduction du Tabagisme 2018-2022

<b>Axe 1 : Protéger nos enfants et éviter l'entrée dans le tabagisme</b>	
<b>Levier 1.1 : Déployer de nouveaux modèles d'intervention</b>	Action 1 : Promouvoir les programmes validés de renforcement des compétences psychosociales et de soutien par les pairs
	Action 2 : Mettre en place une stratégie durable de communication sur le tabac adaptée aux jeunes
	Action 3 : Mobiliser la société civile contre le tabac
<b>Levier 1.2 : Débanaliser le tabac et le rendre moins attractif</b>	Action 4 : Etendre la charte "administration sans tabac" à tous les lieux de travail
	Action 5 : Mobiliser les collectivités territoriales dans la lutte contre le tabac
<b>Axe 2 : Encourager et accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage</b>	
<b>Levier 2.1 : Améliorer l'accessibilité des traitements et des prises en charge</b>	Action 9 : Former et soutenir les professionnels de santé pour accompagner vers le sevrage et promouvoir un discours bienveillant vis-à-vis des fumeurs
	Action 10 : Faire des établissements sanitaires et médicosociaux des lieux exemplaires en ce qui concerne la lutte contre le tabac
	Action 12 : Informer de manière adaptée les femmes, aux différents âges de la vie, sur les risques liés au tabac
<b>Levier 2.2 : S'adapter aux besoins des publics spécifiques vulnérables</b>	Action 13 : Développer les actions d'accompagnement et d'aide à l'arrêt du tabac au sein des structures accueillant des publics spécifiques
	Action 14 : Intensifier les actions pour mieux prévenir et repérer la consommation du tabac pendant la grossesse et pour protéger les jeunes enfants
<b>Axe 4 : Surveiller, évaluer, chercher et diffuser les connaissances relatives au tabac</b>	
Action 25 : Rénover le dispositif de surveillance sur les questions du tabac	
Action 27 : Lutter contre la sous-information et la désinformation de la société civile sur les questions de tabac	